

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SULIGNAT**  
**VENDREDI 6 NOVEMBRE 2020 – 20 H 30mn**

**Présents** : Présents : Alain GENESTOUX, Alain BEAUFORT, Lucie CHANUDET, Jacques DUFOUR, Bertrand DUPUIS, Yannick GUEDJ, Marie-Christine HYVERNAT, Régis JANICHON, Nicolas LAURENCIN, Dominique MONTERRAT, Christian RUDE, Ludovic TRICHARD, Christiane VACLE, Daniel VERNAY

**Excusée** : Mélanie ENGEL

**Date de convocation** : 29/10/2020

**Désignation d'un secrétaire de séance**

Le conseil municipal désigne M Dominique MONTERRAT

**Compte -rendu de la réunion précédente**

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 6 octobre 2020

**Assurance risques statutaires – autorisation de signature du contrat d'assurance collective**

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale, et notamment son article 26 ainsi que le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 autorisent les Centres de gestion à souscrire, pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions de l'article 57 de la présente loi.

Par circulaire du 03 décembre 2019, le Centre de gestion informait d'une procédure de mise en concurrence pour le renouvellement du contrat groupe d'assurance des risques statutaires à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Cette consultation est parvenue à son terme et les services du Centre de gestion sont en mesure de vous faire part de la proposition retenue, à savoir celle présentée par le courtier Gras Savoye Rhône-Alpes auvergne avec la compagnie d'assurances CNP assurances.

Elle présente des taux en adéquation avec l'absentéisme constaté dans les collectivités territoriales du département de l'Ain, une pérennité avec une garantie de maintien de ces taux 3 ans ainsi qu'un accompagnement du Centre de gestion dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

Le contrat proposé est conforme aux obligations statutaires des collectivités territoriales.

Le marché passé sur ces bases prendra effet au 01/01/2021, à 00h00.

Il est conclu pour une durée de quatre ans avec faculté pour les parties de résiliation annuelle, sous réserve de respecter un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à adhérer au contrat collectif conclu par le Centre de Gestion avec le groupement d'entreprises GRAS SAVOYE RHONE ALPES AUVERGNE et la CNP.
- INSCRIT au budget la dépense résultant de l'exécution du contrat pour les années 2021 et suivantes
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes de la Dombes**

Le Maire rappelle au conseil municipal que les conseils municipaux des communes membres de tout établissement public de coopération intercommunale (EPCI) doivent être informés des activités de cet établissement notamment par la communication par le Maire d'un rapport annuel qui doit être adressé avec le compte administratif par le président de l'établissement aux maires concernés avant le 30 septembre, conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le rapport d'activités de la communauté de communes de la Dombes pour l'année 2019

- Approuve le rapport d'activités de la communauté de la Dombes pour l'année 2019.

- Présentation du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif : ce sujet est reporté à la prochaine réunion
- Présentation du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets : ce sujet est reporté à la prochaine réunion

### ***Terrains communaux***

Le Maire explique que la Commune est propriétaire de terrains exploités par des agriculteurs de la Commune : Régis JANICHON, GAEC Guyot et Didier MATHON (parcelles P 717, B 726, B 43, B 729)

Actuellement, Régis JANICHON récupère les boues de la station d'épuration et les épand sur ses parcelles. Il rappelle l'obligation d'un plan d'épandage pour les exploitants.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour que la récupération des boues de la station d'épuration soit désormais une condition obligatoire pour la signature des baux ruraux.

### ***Projet d'aménagement de l'entrée Nord du Village***

Les membres du conseil municipal examinent l'état d'avancement du projet et émettent des remarques sur les implantations proposées par le cabinet AXIS-CONSEILS.

### ***Comptes-rendus de réunions***

**Commission bâtiments** : projet de réfection fenêtres appartement communal Pinpin + Salle des fêtes + Mairie : des devis ont été demandés à l'entreprise RAVOUX Frères / réalisation d'un plafond en PVC WC petite Halle / installation de joints sur les fenêtres de la mairie.

Fuite sur le chéneau de la Salle des fêtes

Préau école : Christophe GUERIN s'occupera de la fissure située sous le préau.

Projet de la réfection de la toiture côté cour du bâtiment restaurant : des devis seront demandés.

Les vitraux des lanternes de l'église ont été remplacés.

05/11 : conférence des Maires : PLUi / Déchèterie de Chatillon / Mobilité-transports : transfert de la compétence aux communautés de communes

15/10 : conseil communautaire règlement intérieur de la communauté de Communes / redevance incitative / mutualisation

15/10 : CLECT : Sonia PERI élue présidente/ Transfert de la crèche de Chatillon à la Cté de Communes / information sur le parc d'activités de Mionnay

15/10 : conférence des Maires : Service ADS de plus en plus sollicité / Cantine : projet alimentaire /

21/10 : commission GEMAPI

14/10 : fiscalité de l'urbanisme DDT

20/10 : SCOT ADS/PLUi : PLUi

### ***Informations diverses***

***Exonération loyers*** : le Maire explique que face à la situation de crise que nous traversons, il est primordial d'aider les entreprises. Il propose une aide financière par le biais d'exonération de loyer pour le restaurant du Marronnier pour le mois de novembre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette exonération.

***Déclaration d'Intention d'Aliéner*** : Le Maire présente la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue le 24/10 :

Propriétaires : SCI la vieille côte – 401, rue du Village 01400 SULIGNAT

Situation du bien : Le Village 01400 SULIGNAT

Référence cadastrales : A 1053, A 1124 issue de A 1054 et A 1125 issue de 1054) pour une contenance totale de 3 186 m<sup>2</sup>

Désignation du bien : bâti sur terrain propre

Acquéreurs : M et Mme Yoann LUQUET

La Commune n'exerce pas son droit de préemption pour ce bien

**VOIRIE** : Travaux route de Vonnas : intervention de Sébastien GRAND – ½ journée et 65 € / h - Coût des tuyaux (PLATTARD) : 648 €

Les travaux seront réalisés fin novembre. Afin d'alterner la circulation, des feux tricolores seront empruntés à la Communauté de Communes

L'aménagement le long de la clôture de M et Mme DELVERDIER sera réalisée au printemps.

**CIMETIERE** : La peinture a été réalisée au jardin du souvenir et la croix centrale a été nettoyée par Christophe GUERIN, Dominique MONTERRAT et Régis JANICHON.

Et 4 pots seront enlevés du parking de l'école et seront ensuite installés au cimetière.

La commission cimetière envisage la révision du règlement afin d'interdire la pose de fleurs en plastique au jardin du souvenir.

**FLEURISSEMENT** : don de chrysanthèmes par Jardins et Plantes de Vonnas / Réflexion sur les plantations 2021.

**CCAS** : Distribution des paniers / appels téléphoniques hebdomadaires aux personnes fragiles

- Information sur la demande de M GAUTRONNEAU (route de Chatillon) pour stabilisation de l'accotement

**ECOLE** :

- Organisation plan vigie-pirate
- COVID 19 : transfert de la cantine dans la salle des fêtes
- Accident du travail de Myriam DI STEFANO (15/10), remplacée par Stéphanie ODET à partir du 02/11
- Thioné NDIAYE, en attente de test COVID, est remplacée par Christelle ORCET.

**COMMISSION COMMUNICATION** : Une lettre des élus sera réalisée d'ici la fin d'année / mise à jour du site internet par Marie-Christine HYVERNAT

**COMMISSION LISTE ELECTORALE** : le Maire explique que suite au renouvellement du conseil municipal et conformément aux dispositions de l'article L.19 du code électoral, une commission de contrôle doit être instituée dans chaque commune par arrêté préfectoral. Les membres de la commission de contrôle sont nommés pour une durée de 3 ans. Elle est chargée de statuer en cas de recours contentieux des décisions du Maire. Dans toutes les communes de moins de 1 000 habitants (y compris les communes nouvelles), la commission de contrôle est constituée de :

- un délégué de l'administration désigné par le Préfet
- un délégué désigné par le Tribunal de Grande Instance
- 1 conseiller municipal de la commune, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou à défaut du plus jeune des conseillers municipaux. Il sera nommé par le Préfet par arrêté pour une durée de 3 ans.

Après lecture du tableau du conseil municipal, le conseil municipal désigne Mélanie ENGEL, déléguée communale au sein de la commission de contrôle des opérations électorales.

Le tirage au sort a désigné :

- Délégué de l'administration : Titulaire : Michel BUET / suppléant : Pierre COUTURIER
- Délégué du Tribunal de Grande Instance : Titulaire : Chantal COMAS / suppléant : Bérengère GAY

**ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR** :pour installation à l'extérieur de la Salle des fêtes.  
Présentation d'un Devis demandé à Médilys Santé : 1450 € HT / 1 740 € TTC\*

***Réunions à venir :***

- 11/11 Commission communale communication
- GEMAPI : 25/11

***Divers :*** information sur la grippe aviaire.